

2012



# Contrôle de concession

# Électricité

## Synthèse

Exercice 2011



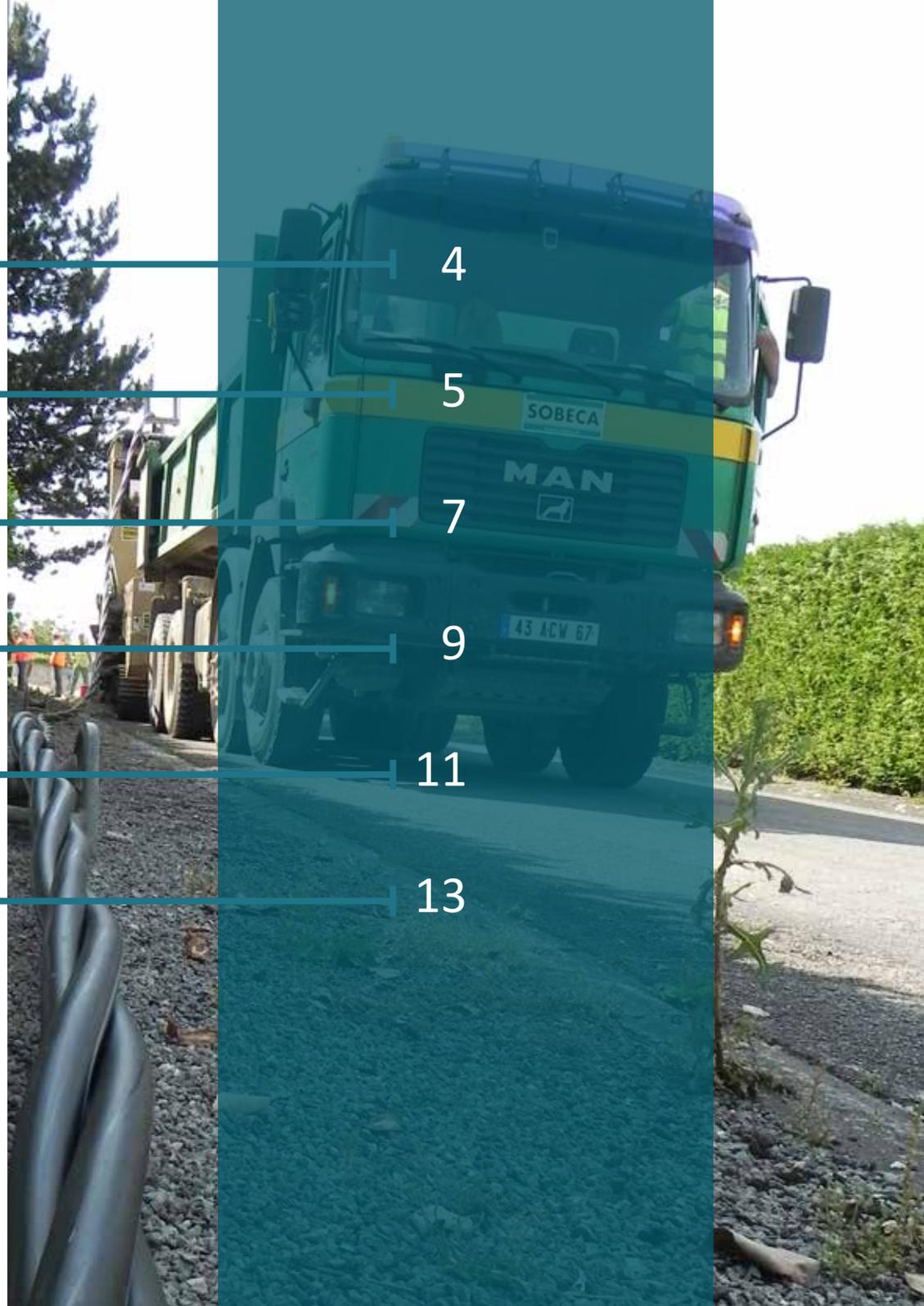
**siceco**  
Syndicat Intercommunal  
d'Énergies de Côte d'Or

Crédits photographiques : © SICECO sauf  
page 12 (prises électrique) : © tashka2000 - Fotolia.com  
et page 15 : © Gina Sanders - Fotolia.com

Directeur de la publication : Jacques JACQUENET  
Dépôt légal : octobre 2013 - ISSN : 2264-8364  
Tirage : 1 700 exemplaires  
Rédaction et mise en page : service communication  
Impression : Médiagraphique  
Imprimé sur papier recyclé 100 %

# Sommaire

Le mot du Président	4
Carte d'identité de la concession	5
Recenser le patrimoine	7
Analyser la qualité de l'électricité distribuée	9
Identifier les usagers et les consommations	11
Contrôler les données comptables et financières	13



# Le mot du Président

« Le contrat de concession pour le service public de distribution d'électricité et de fourniture aux tarifs réglementés de vente est l'assurance, pour nos territoires et leurs habitants, du maintien d'un service public performant.

Le SICECO, en tant qu'autorité concédante, contrôle et garantit sa bonne application dans tous ses aspects : de la qualité de l'électricité fournie aux relations entre les différents acteurs en passant par les travaux d'amélioration du réseau, la sécurité, la défense des usagers ou encore le contrôle des données comptables et financières.

Ce rapport rend compte de cette mission de surveillance et dresse une évaluation globale de l'état de la concession et des performances du concessionnaire.

En 2011, notre concession, qui comprend 663 communes, présente une bonne qualité de fourniture avec des améliorations qu'il convient de souligner notamment au niveau des coupures, des incidents, des départs et des clients mal alimentés. Les réseaux HTA et BT sont dissimulés tandis que les réseaux qualifiés de dangereux et de vétustes (câbles nus, de faible section, isolation papier) sont progressivement en recul. Ces éléments sont plus qu'encourageants même si l'âge du réseau reste préoccupant (un peu moins d'un tiers a plus de 40 ans.)

Néanmoins, le bilan montre des incertitudes, en particulier concernant les données comptables toujours aussi difficiles à obtenir de la part du concessionnaire, et qui empêchent réellement le SICECO d'accomplir efficacement sa mission. Les réseaux vieillissent et les changements unilatéraux dans les méthodes de calcul, spécialement pour la durée de vie comptable des réseaux BT aériens torsadés, sont sources d'inquiétude. Les modalités de traitement des amortissements et des provisions pour renouvellement restent floues alors que ces données ont des conséquences directes sur la valeur de la concession et donc sur les droits du concédant et des communes qu'il représente. Le SICECO n'est plus en mesure de valider la sincérité des comptes d'exploitation qui lui sont présentés alors que les évolutions du résultat annuel sont très importantes d'une année sur l'autre. Le SICECO se fait un devoir de réagir. Réuni en assemblée générale, il n'a d'ailleurs pas validé le compte rendu annuel d'activité (CRAC) d'ERDF au titre de l'année 2011, comme cela avait déjà été le cas en 2010.

Parce que l'électricité doit rester accessible pour tous dans des conditions financières acceptables et transparentes, le SICECO reste vigilant, au service des communes et des usagers. »

Jacques Jacquenet  
Président du SICECO



## Les points forts

Au niveau structurel :

- 🌿 Augmentation des parts de réseaux souterrains HTA et BT
- 🌿 Faible proportion de linéaires de réseaux HTA en faible section et à isolation papier
- 🌿 Part de réseau BT aérien nu en recul

En termes de continuité de fourniture, les indicateurs suivants présentent une amélioration :

- 🌿 Baisse du temps de coupure moyen par usager (HIX et hors HIX) et valeur inférieure au national
- 🌿 Indice de continuité de fourniture en hausse, hors incident exceptionnel et valeur satisfaisante
- 🌿 Taux d'usagers coupés sur incidents BT et HTA en baisse
- 🌿 Légère diminution des taux d'incident HTA et BT

Au niveau de la qualité de fourniture :

- 🌿 Légère diminution du nombre de départs HTA mal alimentés
- 🌿 Baisse du nombre de clients mal alimentés

## Les points faibles

En termes de structure :

- 🌿 Taux d'enfouissement HTA faible
- 🌿 Faible résorption des réseaux HTA en faible section et à isolation papier
- 🌿 Nombre important de départs HTA de plus de 70 km

## Les points à surveiller

- 🌿 Certains indicateurs importants fournis à une maille supérieure à la concession, notamment concernant les données relatives aux aspects « clientèle »
- 🌿 Un changement de méthode comptable significatif sur l'année 2011 : en effet, la durée de vie comptable des réseaux BT aériens torsadés a été allongée de 40 ans à 50 ans, sans la moindre information au SICECO. Outre l'impact à la baisse sur les dotations aux amortissements et sur les dotations aux provisions pour renouvellement sur cette catégorie d'ouvrage, modifiant l'équilibre économique de la concession, ce changement comptable unilatéral a un impact non négligeable en défaveur du SICECO sur les droits du concédant et donc sur les dettes et créances réciproques en fin de contrat. **En effet, la reprise de provision pour renouvellement sur la concession liée à ce changement de méthode comptable s'élève à 655 000€ : valeur à retrancher directement des droits du concédant.**



# Carte d'identité de la concession

## Le contrôle de concession

### *La réalisation du contrôle de concession pour l'exercice 2011*

Les paramètres nécessaires à la réalisation de la mission du contrôle de concession ont été collectés auprès d'ERDF (pour l'activité de distribution) et d'EDF BC (Branche Commerce pour la partie sur la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés). Après la remise du CRAC en juin 2012, le SICECO demandait, le 30 octobre, un complément d'information qu'ERDF lui a transmis le 30 novembre. La mission a été complétée par des entretiens avec ERDF et EDF BC ainsi que par un contrôle sur le terrain.

### *Le refus du CRAC 2011*

La mission de contrôle sur l'exercice 2011 a débouché, tout comme pour 2010, sur une motion de refus du CRAC d'ERDF adoptée par le comité syndical du SICECO le 5 décembre. Les élus contestent principalement le changement unilatéral, c'est-à-dire sans consultation du SICECO, des pratiques comptables d'ERDF, notamment sur l'allongement de la durée de vie des réseaux basse tension aériens torsadés (592 km), qui est passée de 40 à 50 ans. Outre l'impact à la baisse sur les dotations aux amortissements et sur les dotations aux provisions pour renouvellement sur cette catégorie d'ouvrage, modifiant l'équilibre

économique de la concession, ce changement comptable a un impact non négligeable en défaveur du SICECO sur les droits du concédant et donc sur les dettes et créances réciproques en fin de contrat. En effet, la reprise de provision pour renouvellement sur la concession liée à ce changement de méthode comptable s'élève à 655 000 €, valeur à retrancher directement des droits du concédant.

Deuxième sujet de discordance : des résultats qui ne reflètent pas la réalité de la concession. L'équilibre des comptes présentés est artificiel car il traduit, au niveau local, les résultats nationaux d'ERDF : des bénéfices au travers d'une contribution d'équilibre recalculée selon les tailles des concessions. Par conséquent, les chiffres présentés ne correspondent pas à la réalité de la concession du SICECO. Les règles de répartition

## Repères

### **Le SICECO, autorité organisatrice de la distribution publique et de la fourniture de l'électricité**

En France, les communes sont propriétaires des réseaux HTA et BT. Sur le territoire de la Côte-d'Or, En 2011, 663 communes ont confié l'organisation du service public de la distribution et de la fourniture d'électricité au Syndicat Intercommunal d'Énergies de Côte-d'Or (SICECO). Le SICECO est aussi appelé autorité concédante car il a délégué l'exploitation du réseau électrique à un concessionnaire, ERDF, à travers un cahier des charges de concession. Ce présent rapport rend compte, de façon synthétique, de la mission de contrôle qu'exerce le SICECO sur ERDF et EDF branche commerce (EDF BC) pour ce qui concerne la vente de l'électricité aux tarifs réglementés.

### **Nouveauté en 2011 !**

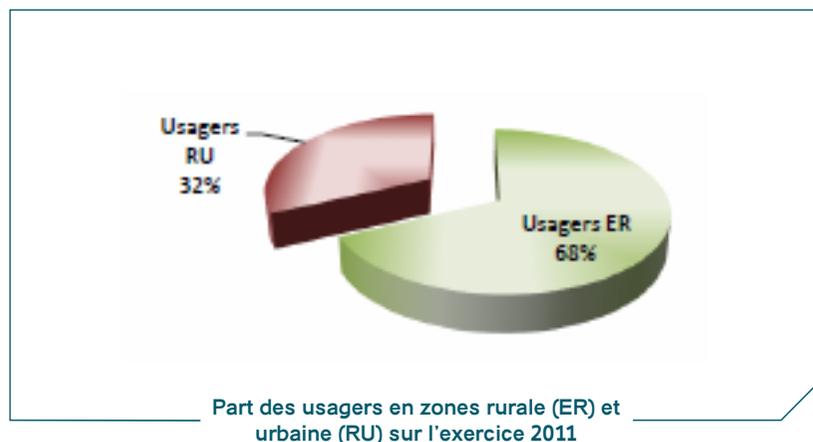
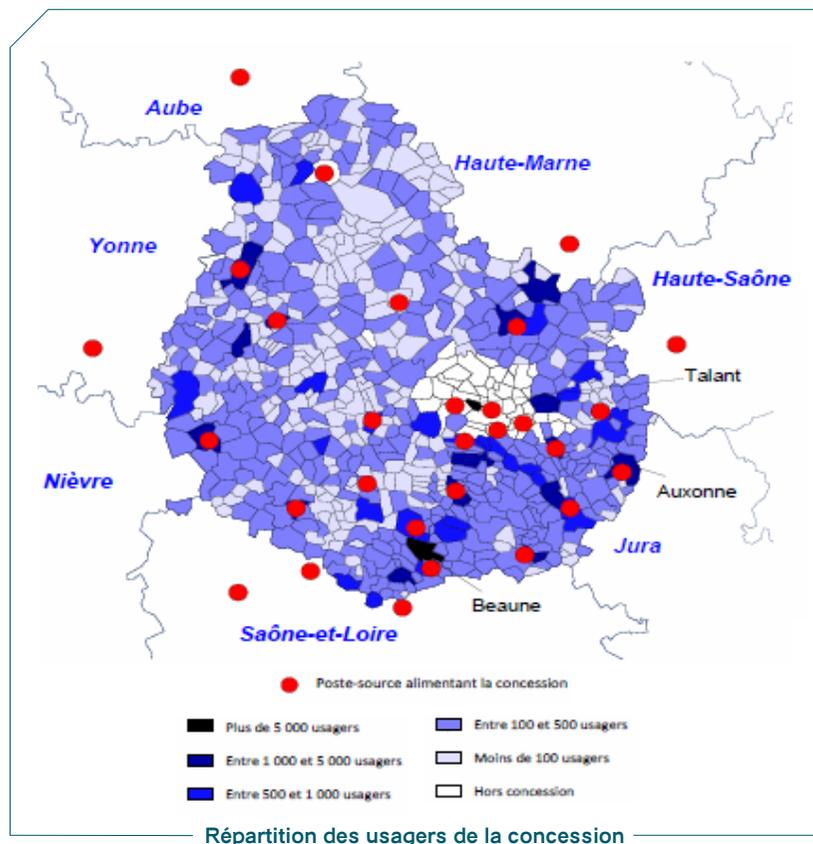
Le SICECO s'est rapproché des syndicats voisins de la Nièvre et de l'Yonne pour lancer une mission conjointe de contrôle. La consultation commune a été conduite par le SICECO qui a sélectionné le cabinet AEC (Audit Expertise et Comptable), spécialisé dans les contrôles de concession pour analyser les données. Des indicateurs de performance ont été définis sur les plans technique, clientèle et comptable, et comparés à des références nationales à partir des contrôles de concession réalisés dans plus de 30 autres concessions françaises.



changent d'une année sur l'autre, empêchant les comparaisons. À l'avenir, le SICECO souhaite plus de transparence sur les pratiques comptables et la présentation des comptes. On notera également une cohérence limitée entre les données comptables et techniques récentes et un vieillissement des ouvrages.



## La concession



## L'essentiel

- 663 communes desservies
- 268 313 habitants
- 157 478 usagers
- 1 622 MVA de puissance installée

## Pour comprendre

**Délégation de service public** : c'est un contrat (appelé aussi convention) par lequel une personne morale de droit public confie à une personne publique (une autre administration publique) ou privée (un particulier ou une entreprise), la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité pour une durée limitée. L'expression regroupe plusieurs procédés : la concession, l'affermage et la régie intéressée.

**Concession de service public** : c'est une forme de délégation de service public. Le concédant confie à un concessionnaire, entreprise publique ou privée, la responsabilité de construire et de gérer un service public sur son territoire. Les conditions de cette délégation sont portées dans un contrat de concession. Le concessionnaire, à ses risques et périls, réalise et exploite ce service public en contrepartie d'une rémunération versée par les usagers.

**Cahier des charges de concession** : le cahier des charges de concession, avec ses annexes, est une composante importante du contrat de concession conclu entre la collectivité concédante et le concessionnaire. Il fixe les règles du service public et précise les objectifs à atteindre ainsi que les obligations du concessionnaire. Le SICECO et ERDF ont signé un contrat de concession entré en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999 pour une durée de 30 ans. Il inclut un cahier des charges précisant les droits et les devoirs du concessionnaire vis-à-vis de l'autorité concédante et des usagers du service public.

# Recenser le patrimoine

## Le réseau HTA

### Un réseau à dominante aérienne

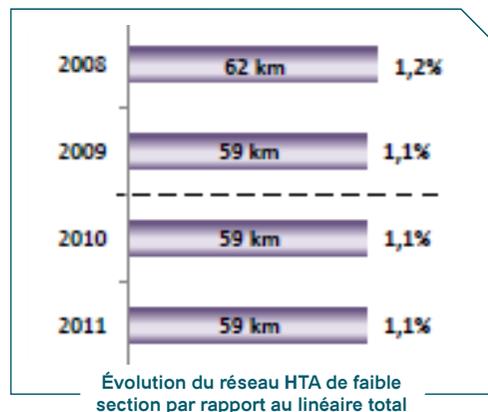
Le réseau HTA est aérien à 70,8 %. Le taux d'enfouissement a augmenté de 0,8 % par rapport à 2010 et reste bien en dessous de la moyenne nationale (35,5 %). Les restructurations HTA consistent souvent à réaliser des enfouissements de réseaux, mais le rythme d'intervention (26 km/an sur les 10 dernières années) ne représente que 0,5 % du linéaire total, ce qui paraît bien insuffisant : il faudrait ainsi plus de 200 ans pour renouveler l'intégralité du réseau !

### Des points faibles à surveiller :

- 59 km du réseau HTA de faible section  
Si cette moyenne reste légèrement en dessous de la moyenne nationale (1,3 %), aucun réseau de ce type n'a été supprimé depuis 2009.

- 2,01 % du réseau HTA en câble en papier  
Cette technologie disparaît peu à peu en raison de sa sensibilité accrue aux défaillances matérielles. Le remplacement a généralement lieu lors d'opérations coordonnées. La moyenne nationale est de 2,6 %.

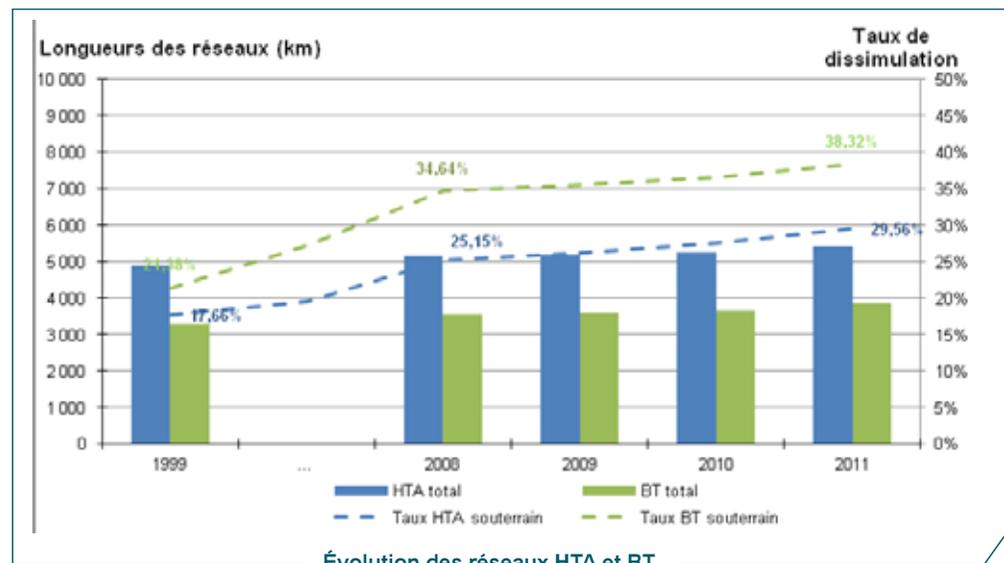
- 1 504 km du réseau HTA âgé de plus de 40 ans  
La durée d'amortissement étant de 40 ans, 28 % du réseau est totalement amorti. Le SICECO se situe largement au dessus de la moyenne nationale (14,7 %).



## Le réseau BT

### Un réseau à dominante aérienne

Le réseau BT, long de 3 811 km, est essentiellement constitué par des réseaux aériens torsadés (53,8 %). Le taux d'enfouissement du réseau BT souterrain a progressé de 0,9 % par rapport à 2010, pour atteindre 38 %



## Repères

### Les départs HTA

La concession du SICECO comprend 185 départs HTA, dont 20 présentent un linéaire supérieur à 70 km (contre 19 en 2011). Le départ le plus long est celui du poste source TRIEY, départ Renève. Il mesure 91 km. Les départs longs sont susceptibles de subir une chute de tension importante et sont des facteurs d'augmentation du nombre de coupures subies par les usagers alimentés par ces départs.

au total, soit au dessus de la moyenne nationale (34,4 %). Le concessionnaire n'intervient quasiment pas et renvoie l'intervention vers le SICECO (crédits FACÉ destinés à l'enfouissement)

### Des points faibles à surveiller

- 13,5 % du réseau BT aérien est en fil nu  
Au rythme de résorption actuel (10 km par an), la totalité du réseau nu BT sera supprimée à l'horizon 2040. Même si ce type de réseau, qui représente les installations les plus fragiles et

les plus disgracieuses, est plus présent en zone rurale (81 %), il faut cependant souligner qu'en commune urbaine, par rapport à la totalité des linéaires aériens, la proportion de fils nus y est plus élevée.

La longueur de fils nus déposés en 2011 est d'un peu plus de 18 km, soit une amélioration par rapport au rythme de résorption.

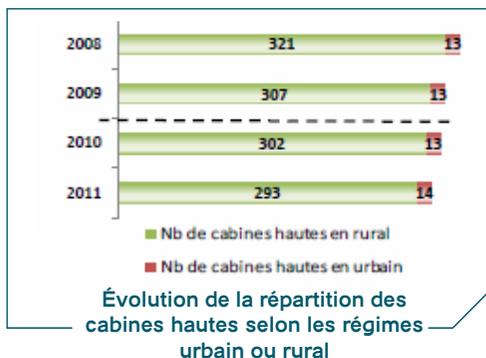
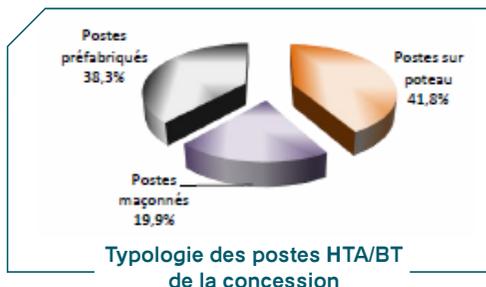
- 63 km de réseau BT aérien nu de faible section

Ces réseaux particulièrement anciens représentent 20 % du linéaire aérien nu et 1,7 % du linéaire total, un chiffre bien inférieur à la moyenne nationale établie à 6 %.



## Postes HTA/BT

La concession compte 4 233 postes de distribution HTA / BT répartis pour 83,2 % en zone rurale et 18,8 % en zone urbaine.

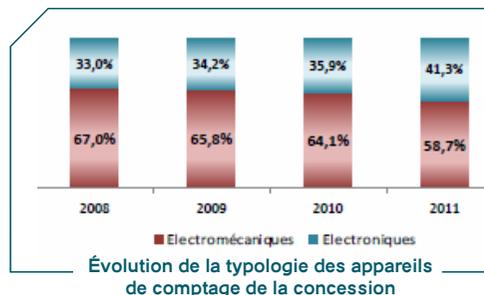


## Appareils de comptage

En 2011, la concession a vu apparaître une forte hausse des appareils de comptage électroniques (+ 8 %). Deux raisons peuvent expliquer cette augmentation : chaque nouveau

- 5 communes ont un réseau HTA entièrement souterrain
- 111 communes ont la totalité de leur réseau HTA en aérien
- 3 communes ont réseau BT entièrement souterrain
- 33 communes ont la totalité de leur réseau BT en aérien

compteur posé est électronique et, depuis 2011, ERDF ne communique plus que le nombre de compteurs actifs alors qu'auparavant le concessionnaire incluait également les compteurs inactifs dont la plupart sont électromécaniques. Au niveau national, la moyenne est de 36,6 % de compteurs électroniques.



## Repères

### Les appareils de comptage communicants ou Linky

À ne pas confondre avec les appareils de comptage électroniques, ce type d'appareils permet d'automatiser les relevés de consommation et donc de supprimer les factures estimées, d'intervenir à distance, d'établir des offres tarifaires horo-différenciées et de proposer de nouveaux services. Leur déploiement, initialement prévu pour 2011, est toujours en attente.

## L'essentiel

- 29 postes sources (17 sur le territoire)
- 5 369 km de réseau HTA  
3 801 km en aérien  
1 568 km en souterrain
- 4 233 postes de transformation HTA/BT
- 3 811 km de réseau BT  
2 046 km en aérien torsadé  
1 449 km en souterrain  
316 km en aérien nu

## Pour comprendre

**Poste source** : il relie le réseau public de transport d'électricité au réseau public de distribution d'électricité en convertissant la haute et très haute tension en moyenne tension. Il constitue le point de départ du réseau de distribution appartenant aux communes.

**Réseau HTA** : également appelé réseau moyenne tension, il relie le réseau de transport, à partir des postes sources, au réseau de distribution basse tension (BT).

**Poste de transformation HTA/BT** : il assure l'alimentation des clients raccordés au réseau BT. Le transformateur HTA/BT placé à l'intérieur de ce poste permet la conversion de la tension entre le réseau HTA (20 000 volts) et le réseau BT (400 volts).

**Réseau BT** : également appelé réseau basse tension, il relie le réseau HTA, à partir des postes HTA/BT, aux branchements qui alimentent les clients BT.

**Branchement** : ouvrage compris entre le réseau BT et l'origine de l'installation intérieure de l'utilisateur. Le concessionnaire ne dispose pas d'inventaire technique relatif aux branchements.

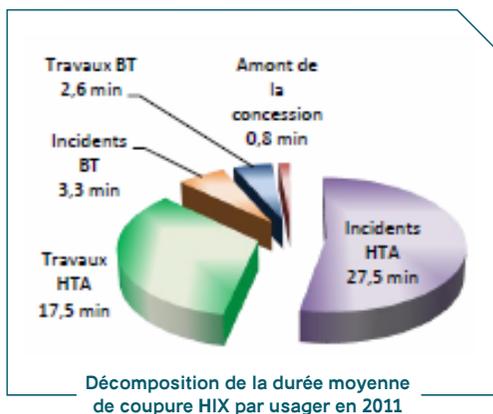
**Appareil de comptage** : il mesure les flux d'énergie entre le réseau public de distribution et une installation privée. Le compteur fait également partie du réseau appartenant à la commune.

# Analyser la qualité de l'électricité distribuée

## Continuité de fourniture

*Un temps moyen de coupure (critère B) en baisse*

Deux causes sont à l'origine des coupures : les incidents et les travaux. Lorsque des incidents affectent plus de 100 000 clients sur des territoires contigus et que leur probabilité de réapparition est supérieure à 20 ans, on parle d'événements exceptionnels. Le critère B, lorsqu'il inclut ces événements, est appelé **critère B toutes causes confondues (TCC)** et, lorsqu'il les en exclut, **critère B hors événement exceptionnel (HIX)**. Au cours de l'exercice 2011, la concession n'a pas connu d'événements exceptionnels. En 2011, les critères B TCC et HIX sont donc identiques et s'élèvent à 51,8 minutes par usager BT, en recul par rapport à 2010 où il s'établissait à 66,5 minutes. On compte 675, soit 62 % de coupures pour incidents contre 38 % pour les travaux. Ces



dernières ont été importantes pour les prélèvements de PCB et les changements de transformateurs qui se sont achevés courant 2011.

*Un indicateur de continuité de fourniture en amélioration continue*

En 2011, l'indicateur global de continuité de fourniture s'élève à 80, soit une hausse de 3 points par rapport à 2010. Ce résultat indique une amélioration de la continuité d'alimentation sur la concession. Comme en 2010, environ 1,1 % des usagers subissent une continuité d'alimentation qualifiée de médiocre, voire dégradée. En 2011, seul le département MUSSY issu du poste source CHÂTILLON-SUR-SEINE a dépassé un des seuils standard de continuité (6 coupures longues, 30 coupures brèves, 70 coupures très brèves) avec 38 coupures brèves.

*Les fréquences des coupures et des incidents HTA/BT inférieures à la moyenne sur la concession du SICECO*

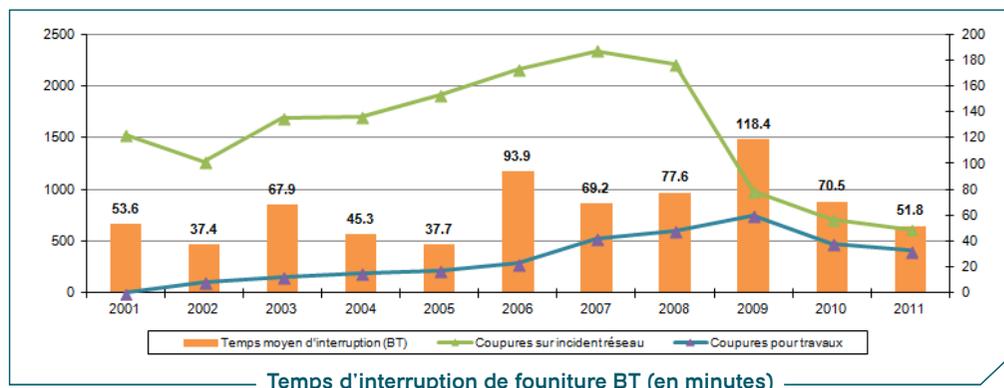
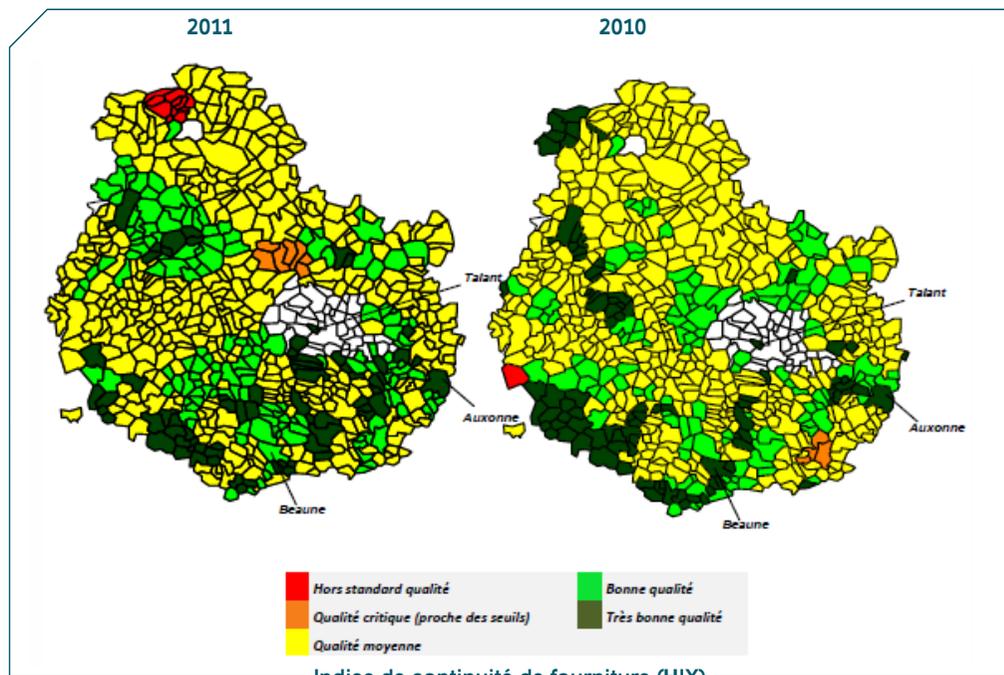
La part des usagers coupés plus de 3h sur incidents est en forte diminution par rapport à 2010 et reste inférieure à la moyenne nationale.

Le nombre de coupures longues, brèves et très brèves est également en diminution et inférieur à la moyenne nationale.

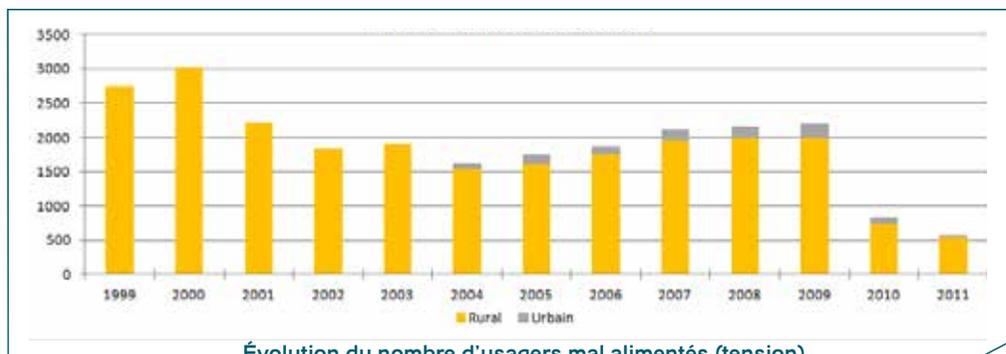
D'une manière générale, les indicateurs de continuité de fourniture sont tous

en amélioration, parfois très nette, par rapport à 2010. Si l'on peut se réjouir de cette évolution, les niveaux atteints en 2011 restent en deça des niveaux moyens des années 2001 à 2005. Le SICECO, plutôt que de constater les

résultats de chaque année, souhaite connaître la capacité réelle du réseau à résister aux aléas climatiques. Il insiste auprès du concessionnaire pour la réalisation de travaux pour supprimer les points faibles du réseau.



## La qualité de tension



Évolution du nombre d'utilisateurs mal alimentés (tension)

### Baisse du nombre de départs HTA en contrainte de tension

En 2011, 10 départs présentent une chute de tension supérieure à 5 % (9 départs affichent une chute de tension maximale comprise entre 5 et 7 % et 1 supérieure à 7 %). Ce taux est en baisse par rapport à 2010 de 1,8 %, soit 3 départs de moins, et est inférieur à la moyenne nationale.

### De moins en moins de clients mal alimentés

Le nombre de départs BT mal alimentés à la fin 2011 est de 75 dont 69 sont situés en zone rurale (contre respectivement 84 et 78 en 2010).

Un usager BT est considéré comme « mal alimenté » lorsque la tension de son point de livraison sort de la fourchette (- 10 %, + 10 %) de la tension nominale de 230 volts. Le nombre d'utilisateurs mal alimentés est lui aussi en baisse puisqu'il est estimé à 581 usagers (soit 0,4 % des usagers), en recul par rapport à 2010. 542 d'entre eux habitent en zone rurale. Par conséquent, le taux d'utilisateurs mal alimentés en zone rurale est de 0,5 %.

La collectivité doit cependant rester vigilante sur l'évolution de ces indicateurs. En effet, le nombre de clients mal

alimentés est un indicateur calculé par ERDF grâce à un outil de calcul appelé CRIT B établi à partir des données descriptives du réseau, des consommations enregistrées par point de livraison et de paramètres divers (tension de réglage, profils de consommation, ...). En 2010, le concessionnaire avait modifié unilatéralement des paramètres dans son outil de calcul de la qualité de la tension, modifications que le SICECO n'a toujours pas validées (voir *Contrôle de concession - Électricité - Synthèse exercice 2010 publiée en 2012*).



## L'essentiel

La qualité de l'électricité distribuée est analysée sous deux volets :

51,8 minutes = durée moyenne de coupure par usager (critère B) en Côte-d'Or

## Pour comprendre

**Critère B** : temps de coupure moyen par usager BT.

**Indicateur de continuité de fourniture (ICF)** : il est construit par agrégation du nombre de coupures longues, brèves et très brèves subies en moyenne par un usager de la concession. Il vaut 100 pour une alimentation continue sans coupure électrique.

	Très bonne qualité	Bonne qualité	Qualité moyenne	Qualité critique	Hors standard qualité
Coupures longues	<1	1 ≤ <1,5	1,5 ≤ <3	3 ≤ <6	Au moins supérieur à 1 des seuils (6, 30, 70)
Coupures brèves	<2	2 ≤ <5	5 ≤ <18	18 ≤ <30	
Coupures très brèves	<4	4 ≤ <10	10 ≤ <30	30 ≤ <70	

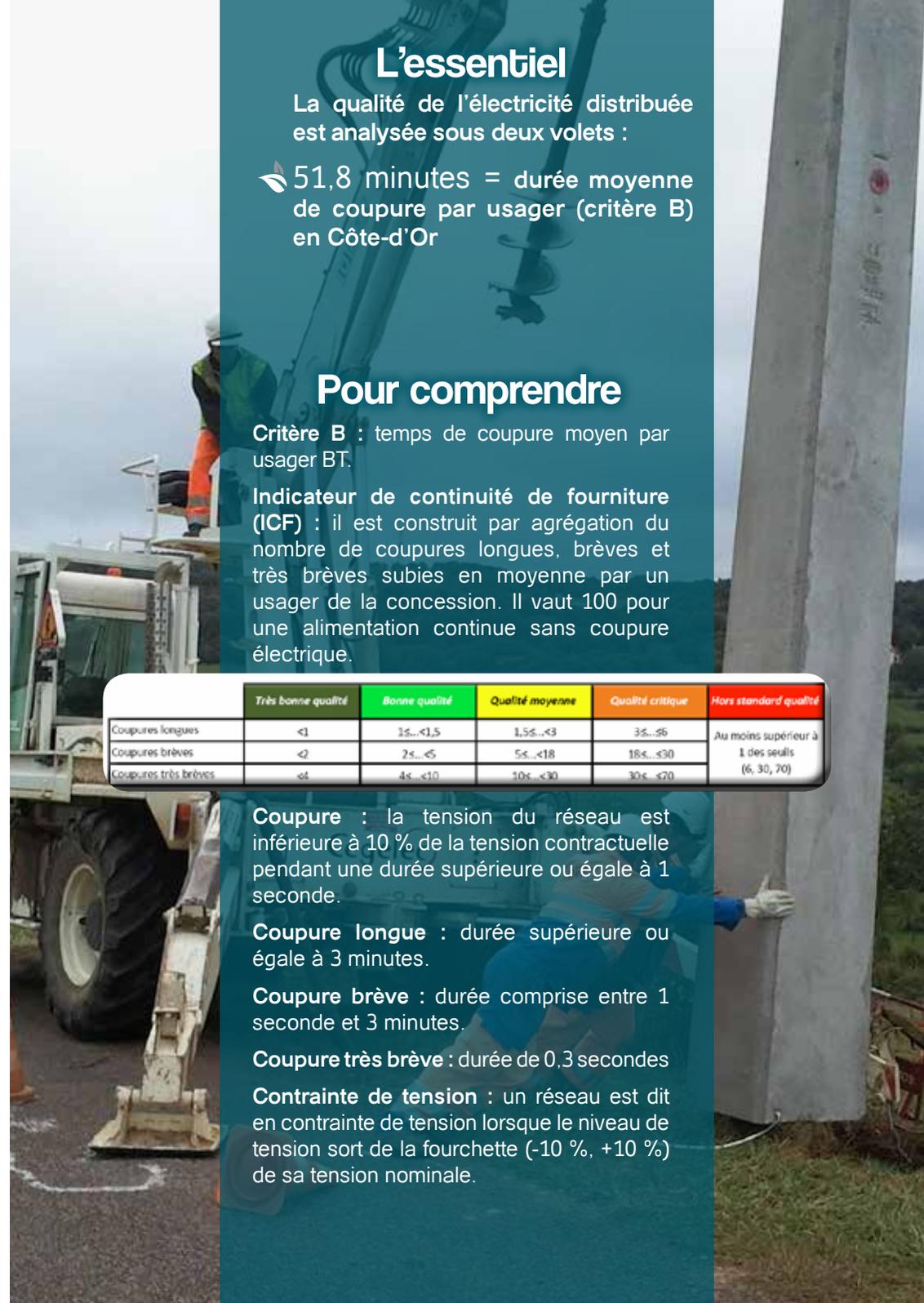
**Coupure** : la tension du réseau est inférieure à 10 % de la tension contractuelle pendant une durée supérieure ou égale à 1 seconde.

**Coupure longue** : durée supérieure ou égale à 3 minutes.

**Coupure brève** : durée comprise entre 1 seconde et 3 minutes.

**Coupure très brève** : durée de 0,3 secondes

**Contrainte de tension** : un réseau est dit en contrainte de tension lorsque le niveau de tension sort de la fourchette (-10 %, +10 %) de sa tension nominale.



# Identifier les usagers et les consommations

## Repères

Depuis l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie en 2007, les activités de distribution et de fourniture se sont séparées. ERDF, filiale d'EDF, gère la distribution tandis qu'EDF Branche Commerce s'occupe de la fourniture au tarif régulé. Le SICECO veille à ce que les engagements du cahier des charges soient bien respectés par ces deux entités.

Il est à noter que les données produites pour le compte de l'exercice 2011 sont souvent données à des mailles supra-concessives, ce qui ne permet pas de valider l'action et compte-rendu du concessionnaire. Certains indicateurs sont toujours attendus à cette échelle afin de refléter de façon plus pertinente la qualité du service rendu à l'utilisateur de la concession du SICECO.

## Quelle puissance ?

Sur le territoire de la concession du SICECO, on dénombre 157 478 usagers soit 2,1 % de plus que l'exercice précédent. Si l'on constate une hausse du nombre des usagers BT (+2,1 % pour ceux ayant souscrit une puissance ≤ 36 kVA et + 4,4 % pour une puissance > 36 kVA), on remarque également une baisse des usagers HTA (puissance souscrite > 250 kVA) de 2,8 %.

Depuis l'ouverture à la concurrence,



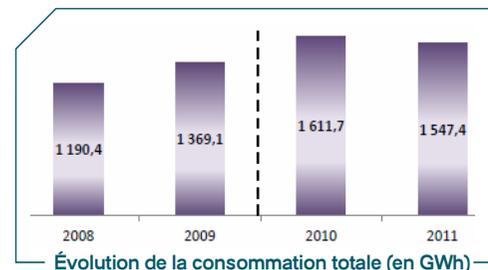
## Quels tarifs ?

Le consommateur a le choix : il peut souscrire une offre de marché auprès du fournisseur de son choix ou conserver une offre au tarif

réglementé auprès du fournisseur historique, EDF. Sur le territoire de la concession, les usagers restent, pour la plupart d'entre eux (92 %), fidèles aux tarifs réglementés même si le nombre d'usagers hors tarif régulé a légèrement augmenté (+7,07 %) représentant 13,5 % de la consommation.

Parmi les usagers au tarif réglementé, le nombre de ceux ayant souscrit au tarif bleu reste stable (+0,3 %) de même que pour le tarif jaune (+0,3 % également). Les tarifs verts sont en légère hausse (+1 %).

## Quelles consommations ?

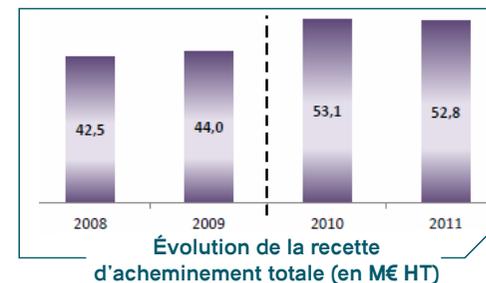


La consommation globale de la concession s'élève à 1 547 GWh, soit une diminution de 4 % par rapport à 2010. Concernant les tarifs réglementés de vente (TRV), la consommation a également diminué de 0,9 %, soit une consommation globale de 1 386 GWh.

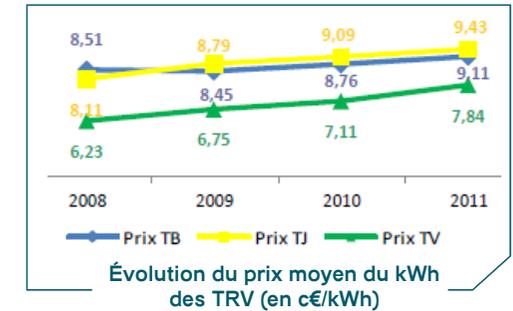
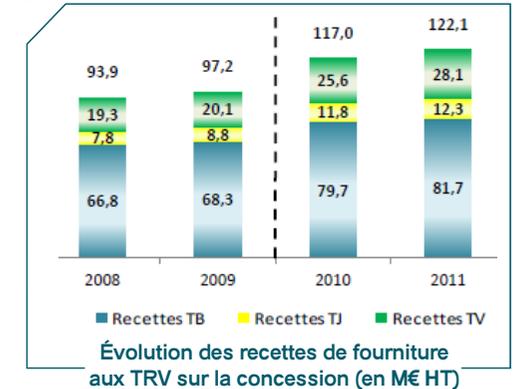
## Quelles recettes pour le concessionnaire et le fournisseur ?

La majeure partie des recettes du concessionnaire provient des Tarifs d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE). Il figure sur la facture du consommateur sous la dénomination « *part acheminement* » (environ 46 % du montant total) et est reversé, par le fournisseur, à ERDF. Les consommations ayant diminué, les recettes sont en baisse en 2011 de 0,6 % soit un total de 52,8 millions d'euros HT (contre 53 millions d'euros en 2010).

Concernant les tarifs régulés, les recettes du fournisseur s'élèvent à 122,1 millions d'euros HT (+4,4 %) contre 117 millions d'euros en 2010.



Le prix moyen du kWh sur la concession a augmenté de 3,7 % pour les tarifs jaunes, de 4 % pour les bleus et de 10 % pour les verts.



## Les producteurs

1 417 installations de production, sont présentes sur le territoire de la concession. Si les équipements photovoltaïques sont plus nombreux (98 %), ils ne produisent que 13,5 MVA soit 19 % de la puissance électrique renouvelable installée. La fin d'année a été marquée par la réduction des aides aux producteurs (diminution du tarif d'achat, suppression de la réfaction tarifaire sur les travaux). Les autres installations produisent 90,3 MVA, essentiellement grâce à l'éolien.

## La qualité de service

Bons résultats pour le distributeur concernant les usagers BT ≤ 36 kVA

Les indicateurs, notamment ceux relatifs aux raccordements, sont assez élevés et satisfaisants sur les installations existantes (97,3 %) et neuves (93 %). Le taux de respect du délai de production du devis de raccordement, en soutirage, est de 96,6 %, soit un délai moyen de 4 jours. L'accueil téléphonique pour les raccordements dispose d'un taux d'accessibilité de 93,6 % à la maille Bourgogne-Franche-Comté.

Le nombre de réclamations s'est envolé de près de 40 %, le taux de réponse étant assez élevé (98,6 %).

La taux d'absence à la relève s'élève à 5,6 % (identique moyenne nationale).

### Concernant le fournisseur

Si ce dernier dispose d'un point d'accueil physique (boutique) et d'un PIMMS (Point d'Information et de Médiation Multi-Services), tous deux situés à Dijon, la majorité des informations le concernant ne sont pas fournies à la maille de la concession.

Le pourcentage de contrats optimisés dans l'année sur la concession s'élève à 7,6 %, inférieur à 2010 (7,9 %) et à la moyenne nationale (10,9 %).

Les réclamations provenant du fournisseur sont données à un niveau supra concession : sur la région Est, pour les usagers au tarif bleu, on en dénombre 18 429, adressées au fournisseur, pouvant aussi concerner le distributeur. Le taux de réponse dans un délai de 30 jours est de 79 %.

Les taux de satisfaction des usagers des différentes catégories sont voisins de 90 % (avec des évolutions variables mais plutôt en légère baisse) et donné pour des mailles toujours supra concessives.



## L'action sociale

La gestion des usagers en difficulté financière est de la responsabilité du fournisseur. Un Pôle Solidarité régional est dédié à ce sujet. EDF met en œuvre une démarche nationale d'accompagnement des clients démunis. Cette action est décrite dans le détail (procédures, historique, ...) mais aucun chiffre n'est disponible à une maille inférieure au Grand Est hormis le nombre du TPN (Tarif de Première Nécessité).

Le taux de bénéficiaires du TPN a augmenté en 2011 de 21 % pour atteindre les 1 572. Il est amené à croître au cours des prochaines années en raison de l'automatisation du dispositif.

Le montant versé au FSL de la Côte-d'Or est de 109 000€ contre 105 000€ l'année précédente.

1 995 SMI ont été posés et 552 coupures pour impayés ont eu lieu sur le territoire du SICECO (584 tous fournisseurs confondus) soit un taux de 39 pour 10 000 usagers, inférieur à 2010 (47).



## L'essentiel

157 478 usagers dont 142 736 aux tarifs réglementés de vente (TRV)

1 547 GWh consommés dont 1 386 GWh par les usagers aux TRV

52,8 millions d'euros de recettes d'acheminement pour le distributeur

122,1 millions d'euros de recettes de fourniture pour les usagers aux TRV

110 bénéficiaires du TPN pour 10 000 usagers

## Pour comprendre

**Tarifs réglementés ou régulés de vente (TRV) :** prix fixé par les ministres en charge de l'économie et de l'énergie. Ils sont dits Bleu (TB) lorsque l'alimentation est basse tension et la puissance inférieure à 36 kVA, jaune (TJ) lorsque l'alimentation est basse tension et la puissance inférieure à 250 kVA et vert (TV) lorsque l'alimentation est moyenne tension et la puissance supérieure à 250 kVA.

**Offre de marché :** prix libres, déterminés par un contrat. Ce sont les offres auxquelles peut souscrire le consommateur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007 (ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie) soit en souscrivant un nouveau contrat avec son fournisseur actuel, soit en souscrivant un contrat avec un nouveau fournisseur.

**Tarif de Première Nécessité (TPN) :** il est attribué sous conditions de ressources et permet une réduction sur l'abonnement et les 100 premiers kWh consommés. Les ayants droits à la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) peuvent bénéficier de ce tarif imposé par la loi aux fournisseurs historiques (EDF et les Entreprises Locales de Distribution).

**Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) :** il accorde des aides financières aux personnes rencontrant des difficultés pour s'acquitter des obligations locatives et des charges relatives au logement.

**Service Minimum (SMI) :** il est installé pour les clients en situation d'impayés pour ne pas interrompre leur fourniture d'électricité. La puissance maintenue équivaut à une puissance de 1 000 watts et l'utilisateur dispose ensuite de 5 jours pour prendre contact avec EDF pour ne pas voir sa fourniture d'électricité interrompue.

# Contrôler les données comptables et financières

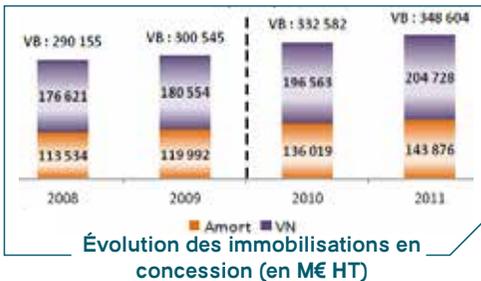
## Repères

Le SICECO attire l'attention sur le fait que son concessionnaire ERDF, qui est une société anonyme par actions, ne doit fournir un bilan annuel conforme aux règles comptables des sociétés qu'au niveau national. Par conséquent, au niveau de la concession du SICECO, les équilibres financiers fondamentaux (droit du concédant, provisions, compte d'exploitation, ...) sont en partie reconstitués artificiellement et donc invérifiables.

Au cours de l'exercice 2011, la durée de vie comptable des réseaux BT aériens torsadés a été allongée de 40 à 50 ans, impactant, à la baisse, le stock de provisions pour renouvellement et diminuant mécaniquement les droits du concédant du même montant.

## Valeur des ouvrages

### Viellissement du réseau



À la fin de l'exercice 2011, le patrimoine était valorisé à 348,6 millions d'euros. Les immobilisations en concessions ont augmenté de 4,8 % entre 2010 et 2011. Les réseaux HTA et BT représentent près de 68 % du patrimoine concédé.

La valeur brute par usager s'élève à 2 214 €, en dessous de la moyenne nationale (2 410 €).

Le taux d'amortissement des ouvrages s'élève à 41,3 %, contre 40,9 % en 2010 et 39,7 % de moyenne nationale, reflétant ainsi le vieillissement du réseau. Le taux d'amortissement le plus important est donné pour les

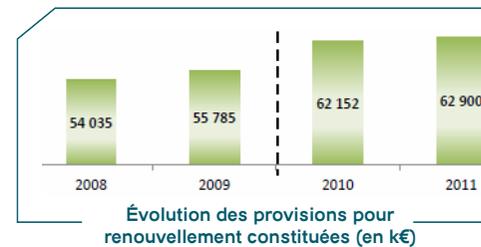
compteurs (58,3 %) et le plus faible, pour les branchements (32,2 %). Pour ces derniers qui ne sont pas gérés au niveau de la concession, cette valeur ne reflète pas la réalité.

Le financement des ouvrages mis en concession au cours de l'année 2011 représente 17,4 millions € et est réparti entre ERDF (10,4 millions € soit 61,5 %) et la collectivité et les tiers (7 millions € soit 38,5 %). Cependant, une sous valorisation de certains ouvrages construits par le SICECO et une comptabilisation des participations demandées aux particuliers et aux communes comme un financement d'origine ERDF et non comme un financement tiers ou autorité concédante, réduisent artificiellement la part de ces derniers dans le financement des ouvrages. Le SICECO est signataire du protocole FNCCR/ERDF pour le suivi de la valorisation des remises gratuites. Le bilan pour l'année 2011 montre (cf tableau ci-après) une amélioration par rapport aux années précédentes où la sous-valorisation

pouvait atteindre plus de 25 %. Cependant de gros écarts subsistent sur certaines affaires sans que des anomalies de traitement ne soient en cause, ce qui remet en question le canevas de valorisation d'ERDF.

Dossiers ER	ERDF	SICECO	Écart en valeur	Écart en %
86	3 553 610	4 166 656	- 613 046	- 15 %

## Les provisions pour renouvellement



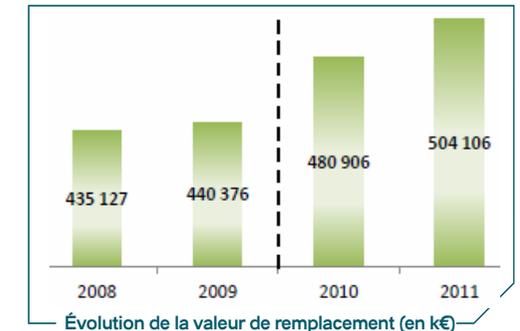
Alors que la moitié du réseau (HTA et BT) sera complètement amorti d'ici 10 ans (actuellement 20%), le montant des provisions pour renouvellement n'augmente que très légèrement en 2011 (1,2%).

En régime rural, ERDF ne constitue des provisions pour le patrimoine BT qu'à hauteur de 20% de ce qu'elles devraient être du fait de l'existence du FACE. En 2011, la durée d'amortissement des lignes aériennes BT torsadées est passée de 40 à 50 ans. Pour ces réseaux, le concessionnaire a donc repris au résultat une somme de plus de 450 k€. On peut s'attendre à ce que d'autres modifications de durées d'amortissement soient proposées dans les années qui viennent avec des

impacts beaucoup plus conséquents en ce qui concerne les réseaux HTA (65% des provisions constituées).

## La valeur de remplacement

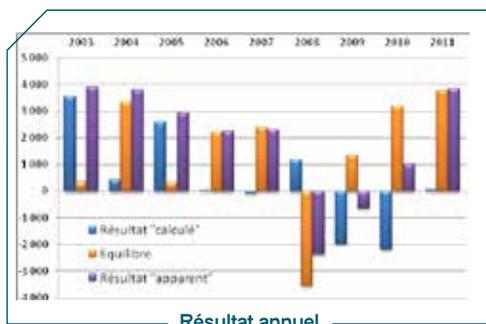
La valeur de remplacement représente la valeur théorique de renouvellement. Elle est calculée à partir de la valeur brute historique des ouvrages concédés et elle est réévaluée annuellement pour refléter l'évolution des coûts à partir d'un panier (coûts des travaux publics, de main d'oeuvre et d'ingénierie). Le concessionnaire calcule annuellement la dotation aux provisions pour renouvellement à partir de cette valeur.



## L'activité de la concession

Le bilan financier de la concession fait apparaître pour 2011 une situation interne défavorable puisque la concession « bénéficie » d'une contribution au national vers la concession de 3 843 000 €. La principale explication des évolutions importantes de ce bilan est liée à l'arrivée de la ville de Beaune. Il s'agit de mouvements

importants de l'activité qui, même si la caractère artificiel du bilan financier est constamment rappelé, mériteraient une explication détaillée du concessionnaire. EDF n'a pas produit de compte d'exploitation pour la partie fourniture du service délégué alors que les éléments financiers fournis par ERDF ne permettent pas d'avoir une représentation fiable de l'activité économique du concessionnaire.



## L'origine du financement

ERDF n'a pas transmis un inventaire précisant, ouvrage par ouvrage, la décomposition du financement entre son financement propre et le financement externe (tiers ou collectivités). Le SICECO ne peut donc pas vérifier les valeurs contenues dans les fichiers relatifs aux mises en immobilisation, ni au droit du concédant, qui indiquent de manière agrégée l'origine de financement des ouvrages.

Concernant les travaux d'extension, la participation estimée à 60 % du coût du raccordement payé par le particulier

est considéré comme du financement du concessionnaire. Cette méthode est anormale et fausse le ticket de sortie en fin de concession.

## Les droits du concédant

Les droits du concédant s'élèvent à 165 391 000 €, en augmentation de 4,2 % par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution importante est la conséquence de l'intégration de la ville de Beaune au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Les droits du concédant représentent 80 % de la valeur nette et l'estimation du ticket de sortie en 2011 est d'environ 40 millions d'euros (à verser virtuellement par ERDF). Compte-tenu du refus du concessionnaire de fournir un inventaire des ouvrages avec l'origine de financement, les éléments relatifs aux droits du concédant ne sont pas vérifiables. On notera également l'absence d'information sur les provisions pour renouvellement : dotation, utilisation, reprise et affectation aux droits du concédant.



## L'essentiel

348 604 k€ valeur brute de la concession

2 214 € valeur brute par usager

41,3 % taux d'amortissement des ouvrages

62 900 k€ provisions pour renouvellement des ouvrages

165 391 k€ droits du concédant

## Pour comprendre

**VB** : Valeur Brute

**AMORT** : Amortissement. Il est linéaire et sa durée de vie varie en fonction de la nature des ouvrages.

**VN** : Valeur Nette comptable des immobilisations en concession correspondant à la valeur brute diminuée des amortissements.

**Immobilisations** : traduction comptable de la valeur des biens

**Droits du concédant** : le compte « droits du concédant » correspond, au terme de la concession, à la valeur des biens qui seront remis par le concessionnaire. Il représente la part des ouvrages financés par la collectivité, les usagers et les tiers. À la fin du contrat, il est égal à la valeur d'actif net du patrimoine concédé.

**Ticket de sortie** : il représente l'échange financier éventuel entre le concessionnaire et le concédant en fin de contrat. Une valeur positive équivaut à un paiement par le concessionnaire. Une estimation d'un ticket de sortie virtuel est possible chaque année (comme si le contrat s'arrêtait mais il n'aura de sens qu'en fin de contrat).



**siceco**  
Syndicat Intercommunal  
d'Énergies de Côte d'Or



Syndicat Intercommunal d'Énergies de Côte-d'Or  
9A rue René Char - BP 67454 - 21074 DIJON CEDEX  
Tél. : 03 80 50 99 20 - Fax : 03 80 50 99 39

[www.siceco.fr](http://www.siceco.fr)  
[contact@siceco.fr](mailto:contact@siceco.fr)



@SICECO21  
Suivez-nous sur Twitter !

<https://twitter.com/SICECO21>